

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Exercice 2023

Rappel des règles légales relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB)

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

L'article L. 212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie reprend cette disposition : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (...)* ».

Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Transmission du Rapport d'orientation budgétaire

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 habitants.

Les modalités d'application

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en dispose l'article L. 212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie.

Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport (ROB) sur la base duquel se tient le DOB.

SOMMAIRE

PREAMBULE – le contexte international, français et calédonien – Eléments de réflexion.

- 1- La situation budgétaire de Boulouparis**
- 2- Présentation des règles de l'équilibre budgétaire**
- 3- Prospectives**
 - a. Les recettes de fonctionnement**
 - b. Les dépenses de fonctionnement**
 - c. Crédits (dette)**
 - d. Epargne**
 - e. Capacité d'autofinancement/d'investissement**
 - f. Besoins de financement – Coût global d'investissement**
 - g. Emprunt**
 - h. Taux de subvention**
- 4- La solvabilité financière**
- 5- Les ratios financiers de la collectivité**
- 6- Les investissements de la Collectivité : Plan pluriannuel d'investissement (PPI) et Autorisations de programmes (AP)**

PREAMBULE – le contexte international, français et calédonien – Eléments de réflexion.

Contexte international

La période actuelle est en constante évolution, caractérisée par des changements rapides dans les relations entre les États, les organisations internationales et les acteurs non étatiques. La géopolitique et l'économie sont étroitement liées, car les décisions politiques nationales ont un impact direct sur les flux commerciaux, financiers et migratoires à l'échelle mondiale. Par conséquent, en 2023 après une crise sanitaire globale et un conflit majeur en Europe, le monde fait face à des défis complexes qui ont des implications pour la sécurité, la stabilité et la prospérité internationales.

La Nouvelle-Calédonie en tant qu'acteur économique, politique et militaire majeur en Océanie est également impactée par ce monde en multiple crise.

En 2023, sur fond de guerre en Ukraine, les tensions entre les États-Unis et la Chine se tendent, ce qui a entraîné des accusations mutuelles et des tensions croissantes dans les relations bilatérales. La Chine a également intensifié ses actions de coercition contre Taïwan, qui ont attiré l'attention et la réprobation internationales. Les relations entre la Chine et ses voisins, en particulier l'Inde et le Japon, ont également été tendues en raison de conflits territoriaux et de différends économiques.

La Russie quant à elle a continué à exercer son influence régionale en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, en particulier en Syrie. Les relations entre la Russie et l'Occident restent tendues en raison des sanctions économiques et des divergences politiques sur les questions liées au conflit entre l'Ukraine et la Russie.

Dans le même temps, le Moyen-Orient continue de connaître des conflits et des tensions, en particulier en Syrie, en Irak et en Afghanistan. Les relations entre l'Iran et les États-Unis restent tendues en raison de la politique de sanctions économiques américaines.

Sur le plan économique, la croissance économique mondiale en 2023 devrait se situer autour de 3,6 %, selon les prévisions de la Banque mondiale. Cette croissance est modérée mais stable, et elle est alimentée par une demande intérieure solide dans de nombreux pays.

Les économies avancées comme les États-Unis, l'Union européenne et le Japon connaissent une croissance économique modérée mais stable, stimulée par une demande intérieure solide, des taux d'intérêt bas et des politiques budgétaires accommodantes, avec des taux de croissance de respectivement 2,1% (USA), 3,3% (UE) en 2022 quand le Japon devrait connaître une croissance de 1,7% en 2023.

En Chine, la croissance économique devrait ralentir par rapport aux années précédentes, mais rester solide, avec une croissance attendue autour de 5 % en 2023. La Chine poursuit sa transition économique vers une croissance plus axée sur la consommation intérieure et les services plutôt que sur l'investissement et les exportations.

En Afrique, de nombreux pays connaissent une croissance économique rapide, stimulée par des réformes économiques et l'investissement étranger dans des secteurs tels que les infrastructures et l'énergie.

L'Amérique latine connaît également une croissance économique modérée, avec des réformes économiques en cours dans certains pays pour stimuler la croissance et l'investissement.

Concernant la France, elle a connu en 2022 une reprise économique après la récession causée par la pandémie de COVID-19 en 2020. Le PIB a augmenté de 6,1% en 2021 et de 2,6% en 2022. La croissance économique est soutenue par une augmentation de la consommation intérieure, des exportations et de l'investissement des entreprises.

Cependant, la France est confrontée à des défis économiques, tels que la dette publique élevée et le déficit budgétaire.

Le gouvernement français a également mis en place des politiques pour encourager la transition vers une économie plus verte et durable, notamment par la promotion des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Nouvelle-Calédonie a suivi cette dynamique en engageant sa transition énergétique et en investissant massivement dans l'énergie décarbonée.

En Océanie, la croissance économique varie d'un pays à l'autre en fonction de plusieurs facteurs, notamment la taille de l'économie, la diversification économique, la stabilité politique et les chocs externes tels que la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles.

En 2021, l'Océanie a connu une croissance économique modérée, avec une croissance moyenne du PIB d'environ 3%.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont été relativement épargnées par la pandémie de COVID-19, ont connu une croissance économique solide en 2021, avec des taux de croissance du PIB d'environ 5,5% et 4,5%, respectivement.

En revanche, les économies insulaires plus petites de la région, telles que les îles du Pacifique, ont été plus durement touchées par la pandémie, avec des taux de croissance économique plus faibles et des répercussions plus importantes sur l'emploi et la pauvreté.

En outre, la région de l'Océanie est également confrontée à des défis économiques à plus long terme, tels que la dépendance à l'égard des exportations de matières premières, la vulnérabilité aux chocs climatiques et environnementaux, ainsi que la nécessité de stimuler la croissance économique durable et inclusive.

En conclusion, bien que la croissance économique mondiale ait rebondi en 2022, la reprise économique reste fragile et inégale entre les pays et les régions.

Contexte territorial

Dans ce contexte de reprise économique fragilisée par la guerre en Ukraine, les tensions géopolitiques internationales et la flambée des matières premières et de l'énergie, la Nouvelle-Calédonie fait face à son destin. En 2023, la Nouvelle-Calédonie est confrontée à des défis majeurs dans les domaines de la politique et de l'économie. Alors que le territoire se prépare à des discussions sur son organisation institutionnelle, cette échéance cruciale a un impact direct sur l'économie et les relations politiques de la Nouvelle-Calédonie avec la France et les pays voisins de la région, mais aussi sur le niveau de vie de l'ensemble de la population.

Les enjeux des discussions sont importants pour la Nouvelle-Calédonie et pour la France. En effet, le schéma institutionnel adopté déterminera pour les prochaines décennies les rapports entre les différents échelons

administratifs et la confiance entre la population et ses représentants politiques. L'objectif principal est de définir un fonctionnement efficace permettant de relancer l'économie et de retrouver une croissance économique soutenue.

Sur le plan économique, bien que l'Indicateur du Climat des Affaires (ICA) gagne 1,1 point au 3^{ème} trimestre, pour s'établir à 108,7 points, l'économie locale reste fragile.

La Nouvelle-Calédonie est principalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, en particulier le nickel. Figurant parmi les plus grands producteurs de nickel au monde, avec des réserves estimées à plus de 20 % des réserves mondiales, l'industrie minière est confrontée à des défis, notamment des prix instables sur le marché mondial du nickel et de l'énergie.

En 2023, l'économie de la Nouvelle-Calédonie est également confrontée à des défis structurels, tels que le faible taux de croissance économique et le chômage élevé, en particulier parmi les jeunes. Le secteur touristique, qui est un secteur durable en croissance importante pour l'économie locale, a été durement touché par la pandémie de Covid-19 et se rétablit à peine. Les restrictions de voyage et les fermetures de frontières ont entraîné une chute des arrivées de touristes et le retour de ces derniers n'est pas encore à la hauteur des taux précédant la crise sanitaire, avec des conséquences importantes pour les entreprises locales.

Afin de réduire ces fragilités, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a intensifié sa stratégie de diversification économique pour réduire la dépendance à l'égard de l'industrie minière et renforcer d'autres secteurs économiques, tels que le tourisme, l'agriculture et les services. Cette stratégie vise également à consolider les capacités économiques et entrepreneuriales des jeunes et à favoriser le développement durable.

Sur le plan communal, dans son édition 2022 de l'observatoire des communes de Nouvelle-Calédonie, l'AFD constate une dégradation des budgets d'investissement des communes calédoniennes. Ceux-ci sont de 13,9 milliards de francs CFP en 2021 contre 15,9 milliards en 2020 et 19,9 milliards en 2019. Cette baisse qui s'explique par le début des mandats électoraux, a été amplifiée par les effets de la crise COVID sur le territoire. En revanche, les finances des communes calédoniennes apparaissent résilientes du fait de recettes de fonctionnement relativement stables et de dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées.

Contexte local – Boulouparis

Dans ce contexte économique et politique fragile et incertain, malgré une évolution démographique soutenue, la commune de Boulouparis fait le choix de la prudence en fondant ses perspectives de développement sur une stagnation des ressources.

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de réalisation d'équipements et de création d'emplois, l'exécutif poursuit sa politique de grands travaux, et l'administration continue de maîtriser les charges de fonctionnement.

Dans cette perspective, la commune visera un taux global d'exécution budgétaire 2023 autour de 75%. Ce taux est raisonnable au regard des marchés en cours et des calendriers de travaux déjà bien entamés.

Considérant que le taux d'emprunt 2022 est maîtrisé en-dessous du seuil de vigilance de 90%, l'exécutif continuera d'appuyer ses efforts d'investissements sur 3 piliers :

- L'autofinancement ;
- Les subventions ;
- L'emprunt.

L'exécutif maintient sa prévision de ne pas dépasser un taux d'endettement de plus de 90% hors projets de structures d'enseignement et de santé car ces dernières font défaut à Boulouparis et demeurent toujours une priorité sociale et sanitaire.

1- La situation budgétaire de Boulouparis en 2023

En 2023, les trois budgets annexes de la collectivité, soit ceux de l'assainissement, de l'eau potable et des ordures ménagères, nécessitent une subvention d'équilibre prévisionnelle respectivement à hauteur d'environ 460 000 F CFP, 2 800 000 F CFP et 23 200 000 F CFP.

Pour les budgets annexes assainissement et eau, cela s'explique principalement par le fait que ces deux entités supportent en dépenses de fonctionnement les dotations aux amortissements liées aux investissements effectués les exercices précédents, générant ainsi un déficit structurel au regard des faibles recettes de fonctionnement inhérentes à ces natures de budgets, nécessitant au regard de la règle d'équilibre budgétaire une dotation en provenance du budget principal de la commune.

Le déficit du budget annexe des ordures ménagères s'explique par le fait que la redevance d'enlèvement des déchets ménagers, seule recette de fonctionnement dudit budget, ne couvre pas toutes les dépenses de collecte de ces déchets et la participation communale au centre de tri géré par le SIVM SUD.

En outre, au regard notamment du difficile contexte économique, les impayés ont doublé entre 2021 et 2022 (806 349 F CFP vs 1 629 818 F CFP), participant à creuser le déficit cumulé des années précédentes.

Une réelle réflexion va être engagée afin de tendre à enrayer ce déficit dont le nécessaire équilibre est effectué par une dotation inscrite au budget principal de la commune.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2022 pour le budget principal est en hausse de 41,92% (+ 42 176 601 F CFP) par rapport à celui constaté à la clôture de 2021 du fait de plusieurs facteurs :

- la recherche de nouvelles recettes de fonctionnement, avec notamment la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public communal par l'O.P.T (environ 8 000 000 F par an) ;
- une augmentation des ressources fiscales, et notamment les centimes additionnels (+ 36%) ;
- le produit de la cession de la vente de terrains destinés à encourager le développement économique de la commune par ses administrés notamment ;
- une baisse moins importante que celle initialement annoncée de la dotation en FIP fonctionnement (- 2,27%) ;
- un suivi rigoureux des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans un contexte budgétaire contraint malgré l'augmentation à la marge de certaines ressources.

Par conséquent, le solde de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 (affecté en recettes de fonctionnement) représente à la clôture un montant de : **142 789 294 F CFP**.

Il sert à financer en partie le fonctionnement mais également la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux avec la rénovation et/ou la construction d'infrastructures et d'équipements à visée sociale, sécuritaire, touristique notamment.

Le taux global d'exécution budgétaire de l'exercice 2022 est en recettes de 86,91%, et en dépenses de 67%, avec un taux moyen de réalisation de la section de fonctionnement de 93,14% et de celle d'investissement de 55,72%.

Concernant la section d'investissement, les inscriptions budgétaires 2022 ont été effectuées en totalité, tant en recettes qu'en dépenses. Cependant, l'exécution du programme d'investissement a été contrariée du fait des difficultés d'approvisionnement, des aléas climatiques, de la disponibilité des entreprises et de leur coordination opérationnelle.

2- Présentation des règles de l'équilibre budgétaire

a. L'unité budgétaire

Ce principe oblige à faire apparaître l'ensemble des recettes et des dépenses du budget dans un document unique.

Il existe cependant des exceptions à ce principe. Ainsi sont constitués obligatoirement en budgets annexes :

- les services publics industriels et commerciaux,
- les services à caractère administratif sans personnalité juridique que la collectivité locale a souhaité individualiser,
- les services à caractère social gérés par la collectivité elle-même
- les activités de lotissement et d'aménagement de zones : *lorsqu'une collectivité territoriale aménage des terrains en vue de les vendre comme terrains à bâtir (lotissements à usage d'habitation ou zones d'activités), cette activité doit être gérée dans un budget annexe de lotissement avec comptabilité de stocks de terrains viabilisés.*

Il convient de préciser que le principe d'unité impose que le budget principal et les budgets annexes soient votés lors d'une seule et même séance de l'assemblée délibérante.

b. L'universalité budgétaire

L'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses. Le principe se décompose en deux règles :

- la règle de non-affectation qui interdit qu'une recette particulière soit affectée à une dépense particulière. Des mécanismes d'assouplissements existent cependant, notamment pour le produit des amendes de police, affecté aux travaux de sécurisation de la voirie, les fonds de concours, etc.
- la règle de non contraction qui oblige à inscrire dans le budget toutes les dépenses et les recettes, sans contraction entre elles.

c. L'annualité budgétaire

Le budget est l'acte par lequel est autorisé l'ensemble des dépenses et des recettes pour une année civile, laquelle commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre. Toutefois les collectivités ont, sauf disposition contraire, jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique pour adopter leur budget (le 30 avril les années de renouvellement des organes délibérants).

Il existe quelques atténuations à cette règle :

- la journée complémentaire : la journée comptable du 31 décembre N se prolonge fictivement jusqu'au dernier jour du mois de janvier N+1 pour suivre l'exécution d'une part, des opérations intéressant la section de fonctionnement afin de permettre l'émission des mandats correspondant à des services faits et des titres de recettes correspondant à des droits acquis au service au cours de l'exercice N et d'autre part, des opérations d'ordre de chacune des deux sections ;
- le budget supplémentaire ou les décisions modificatives (DM) ;
- la gestion pluriannuelle (autorisation de programme AP – autorisation d'engagement AE).

En outre, en application de l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, tout acte engageant financièrement la collectivité (passation d'un marché, commande, etc.) doit être précédé de l'inscription budgétaire des crédits nécessaires, au budget ou au moyen du vote par l'assemblée d'une autorisation de programme ou d'engagement.

d. La spécialité budgétaire

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés par chapitres ou par articles. Les dépenses et les recettes sont ainsi classées, dans chacune des sections, par chapitres et par articles.

Il existe toutefois la possibilité d'inscrire des crédits pour des dépenses imprévues.

e. L'équilibre budgétaire

Ce principe oblige les collectivités territoriales à voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget.

3- Prospectives

a. Point de repère : la section de fonctionnement du budget principal

- Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services

➔ Ce chapitre recense les recettes domaniales propres à la commune de Boulouparis (concessions, règlement des frais de cantine, etc.). Il convient de noter qu'à compter du mois de novembre 2022, une nouvelle recette a été encaissée relative à l'occupation du domaine public par l'O.P.T., d'un montant annuel d'environ 8 300 000 F CFP.

➔ Exécution 2022 (CA) : 10 223 893 F CFP

➔ Prévision 2023 : 17 173 220 F CFP

Chapitre 73 - Impôts et taxes

➔ Ce chapitre recense les recettes de la fiscalité indirecte où la commune ne dispose pas de données suffisantes pour définir le budget affecté à ce chapitre, ces recettes étant gérées par la direction des services fiscaux de Nouvelle-Calédonie. Les prévisions budgétaires sont donc effectuées notamment à partir des réalisations (titres émis) de l'exercice 2022, ajustées le cas échéant.

➔ Exécution 2022 (CA) : 95 336 812 F CFP

➔ Prévision 2023 : 98 200 000 F CFP

Chapitre 74 – Dotations et participations



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

→ Ce chapitre regroupe les diverses dotations et subventions versées par les collectivités territoriales, mais également par l'Etat et éventuellement d'autres structures telles que par exemple les établissements publics. Il convient de noter que la dotation annuelle prévisionnelle 2023 en FIP fonctionnement, soit 251 500 000 F CFP, est en légère augmentation par rapport à celle perçue en 2022 (+ 4%). Elle a fait l'objet d'un arrêté du 24 janvier 2023.

→ Exécution 2022 (CA) : 417 610 352 F CFP

→ Prévision 2023 : 425 342 000 F CFP

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

→ Il s'agit uniquement des locations de terrains ou de bureaux dont le montant est budgété en fonction des contrats de baux en cours sur la commune. (CDE - Bureau OPC- Bureau ALK - Terrain BCI – Brigade de gendarmerie). Ces recettes évoluent à la marge.

→ Exécution 2022 (CA) : 12 956 986 F CFP

→ Prévision 2023 : 12 500 000 F CFP

Chapitre 76 - Produits de participation

→ Il s'agit des dividendes versés au titre de la participation de la commune au capital d'ENERCAL.

→ Exécution 2022 : 32 560 F CFP

→ Prévision 2023 : 32 500 F CFP

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

→ Ces produits exceptionnels sont liés à la cession de terrains communaux selon le dispositif de vente à paiement différé, permettant à des entreprises de la commune de pouvoir ainsi développer leur activité sur un foncier leur appartenant.

Ces produits se comptabilisent au moment de la vente certaine des biens concernés, d'où l'absence d'inscription dans la phase initiale du budget. Y est également inclus le produit de la vente du terrain destiné à la maison d'accueil spécialisé (MAS).

→ Exécution 2022 : 51 842 550 F CFP

→ Prévision 2023 : 0 F CFP

- Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

→ Ces charges regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (consommables, locations, maintenance, entretien des espaces verts, du réseau routier et des bâtiments communaux, actions de communication, évènements, transport scolaire, gestion de la cantine et des aide-maternelles notamment). L'objectif affiché est de tendre à stabiliser ces dépenses, ou a minima d'en maîtriser leur variation en recherchant des sources d'économies, afin de pouvoir notamment poursuivre, avec l'excédent dégagé, le financement du programme pluriannuel d'investissement.

Les inscriptions de crédits tiennent compte entre autres de l'ensemble des engagements contractuels et des projets envisagés.

→ Exécution 2022 (CA) : 245 099 374 F CFP

→ Prévision 2023 : 247 835 000 F CFP

Chapitre 012 - Charges de personnel

→ Les dépenses de personnel représentent, à la clôture de l'exercice 2022, 29 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. L'effectif communal étant stabilisé depuis le début de l'année 2022, une réorganisation opérationnelle a été effectuée et mise en œuvre au 1^{er} février 2023 avec une succession de mobilités internes afin de mieux conjuguer les compétences et aptitudes de chacun



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

avec les missions dévolues à la collectivité. Les dépenses de personnels varieront à l'avenir sensiblement au regard notamment des avancements de carrières réglementaires et de l'évolution des cotisations sociales (plafonds, taux de cotisations, etc.).

→ Exécution 2022 (CA) : 142 503 525 F CFP

→ Prévision 2023 : 144 970 000 F CFP

Chapitre 014 - Atténuations de produits

→ Il s'agit du reversement au budget de la Nouvelle-Calédonie de 4 % des centimes additionnels perçus sur l'exercice 2022.

→ Exécution 2022 (CA) : 4 754 061 F CFP

→ Prévision 2023 : 5 000 000 F CFP

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

→ Ce chapitre concerne toutes les autres charges qui ne sont pas classées comme faisant partie des chapitres spécifiques inscrites dans les autres chapitres budgétaires. Elles retracent notamment :

- les indemnités et les cotisations sociales (couverture maladie et retraite) des élus ;
- les frais de mission ;
- les pertes sur créances irrécouvrables, dont notamment celles liées aux impayés des frais de cantine et d'enlèvement des ordures ménagères ;
- les contributions aux organismes de regroupement (uniquement le SIVM qui perçoit de la commune des contributions à son fonctionnement et des services et prestations annexes - centre de secours intercommunal de La Foa, centre aquatique le Grand Bleu, transport scolaires d'élèves, fourrière intercommunale, interventions forfaitaires) ;
- les subventions versées aux associations qui restent stables, ainsi que celle attribuée notamment à l'association française des maires dans le cadre du déplacement prévu au congrès annuel des maires de France en Métropole, et les frais liés au déplacement d'élus dans le cadre du forum des maires du Pacifique.

→ Exécution 2022 (CA) : 69 558 373 F CFP

→ Prévision 2023 : 68 300 000 F CFP

Chapitre 66 - Charges financières

→ Ce chapitre retrace les intérêts d'emprunt liés aux différents prêts contractés par la commune de Boulouparis pour mener à bien son programme pluriannuel d'investissement. Ces charges varient en fonction du nombre d'emprunts contractés, de leurs montants, des taux d'intérêts appliqués et de leur durée.

→ Exécution 2022 (CA) : 2 100 000 F CFP

→ Prévision 2023 : 3 651 000 F CFP

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

→ Ce chapitre regroupe notamment les sommes allouées aux administrés seniors et en situation de handicap, les subventions d'équilibre versées le cas échéant aux budgets annexes des ordures ménagères, de l'eau potable et de l'assainissement ainsi qu'un tiers du remboursement lié au trop-perçu de la dotation annuelle du FIP fonctionnement versée, ce dernier étant contrebalancé par une subvention exceptionnelle du même montant.

→ Exécution 2022 (CA) : 20 012 956 F CFP

→ Prévision 2023 : 32 327 930 F CFP



b. Prospectives

Résultat 2022	Prospectives	2023	2024	2025	
142 789 294	Recettes réelles	553 247 720	552 399 000	555 807 000	
	<i>Produits des services</i>	17 173 220	17 345 000	17 518 000	
	<i>Recettes fiscales</i>	98 200 000	99 182 000	100 174 000	
	<i>Dotations et participations (Etat/NC/province)</i>	425 342 000	423 215 000	425 331 000	
	<i>Autres produits de gestion courante</i>	12 500 000	12 625 000	12 751 000	
	<i>Produits exceptionnels</i>				
	<i>Autres recettes - c/ 775 - c/ 778</i>				
	<i>Recettes complémentaires</i>	32 500	32 500	32 500	
	Dépenses réelles	498 432 930	494 492 000	495 320 000	
	<i>Achats et charges externes</i>	247 835 000	249 074 000	250 320 000	
	<i>Dépenses de personnel</i>	144 970 000	145 550 000	146 132 000	
	<i>Participations et subventions</i>	68 300 000	68 983 000	68 983 000	
	<i>Charges exceptionnelles</i>	32 327 930	25 885 000	24 885 000	
	<i>Autres dépenses</i>	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
	<i>- 50% (travaux en régie)</i>				
	<i>Dépenses complémentaires</i>				
	Dettes annuelles	51 853 000	54 994 000	59 890 000	
	<i>Dont intérêts</i>	3 651 000	4 904 000	6 565 000	
	<i>Dont capital</i>	48 202 000	50 090 000	53 325 000	
	Epargne nette	= + 2 961 790	= + 2 913 000	= + 597 000	
	Financement de l'investissement				
	Excédent prévisionnel de fonctionnement	+ 163 398 884	+ 140 000 000	+ 90 000 000	
	Autofinancement	+ 115 196 884	+ 89 910 000	+ 36 675 000	
Besoin de financement	390 080 000	180 000 000	160 000 000		
Autres recettes (amortissements)	30 554 200	30 554 000	30 554 000		
Emprunt	50 000 000	50 000 000	90 000 000		
Reste à financer (subventions/FDR)	194 328 916	9 536 000	2 771 000		

c. Solvabilité

La solvabilité de la commune de Boulouparis reste rassurante, malgré la contractualisation d'emprunts sur le reste de la mandature et un ratio légèrement inférieur à celui fixé par l'agence française de développement (AFD).

d. Les ratios de la collectivité

<u>Ratios financiers</u>	2023	2024	2025	<u>Références AFD</u>
Taux d'épargne brute : EB / RRF	9%	10%	10%	> 15%
Taux de rigidité budgétaire : (personnel + annuité) / RRF	36%	36%	37%	< 62%
Dépenses de personnel / RRF	26%	26%	26%	< 36%
Taux de charge de la dette : annuité / RRF	9%	10%	11%	< 20%
Taux d'endettement : encours de dette / RRF	84%	84%	90%	< 150%
Capacité de désendettement (solvabilité) : encours de dette / EB	9,1	8,8	9,3	7 années
Effort d'équipement : dépenses d'équipement / RRF	71%	33%	29%	30 à 50%
FR au 31/12 en jours de dépenses totales	42	29	29	30 à 60 jrs

4- Les investissements de la Collectivité – Boulouparis 2032 :

Considérant l'autofinancement communal en section d'investissement sur la période 2023 - 2025 :

- 241 781 884 F CFP,

Considérant le besoin de financement programmé en section d'investissement pour la période 2023 -2025 :

- 730 080 000 F CFP,

Considérant les prévisions d'emprunt pour la période 2023 - 2025 :

- 190 000 000 F CFP,

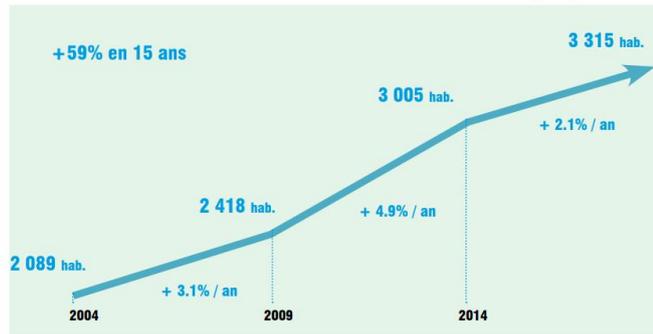
Considérant la progression démographique naturelle :

- +/- 4500 habitants d'ici 2029 → évolution démographique basée sur un taux de progression de 3,5% par an (étude réalisée dans le cadre de la révision du PUD – source Athanor / ISEE),

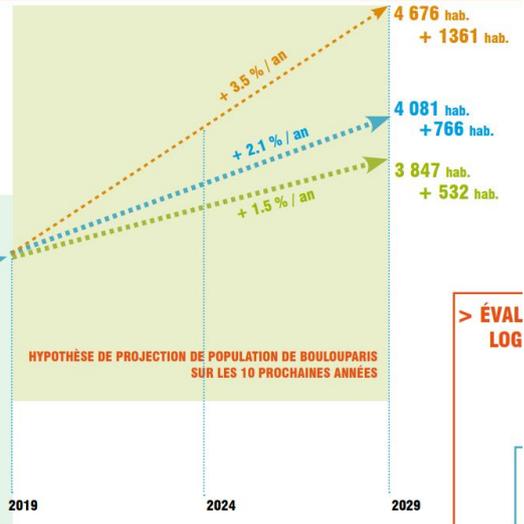
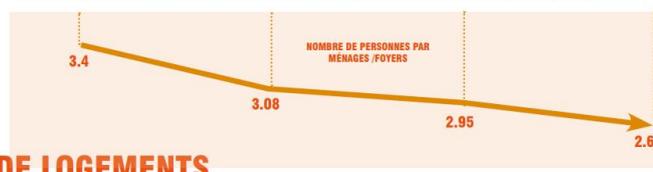


> PROJECTIONS ET BESOINS EN LOGEMENTS

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE BOULOUPARIS ENTRE 2004 ET 2019 (ISEE)



ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ENTRE 2004 ET 2019 (ISEE)



> ÉVAL
LOG

> CATÉGORIES DE LOGEMENTS

Considérant les montants d'endettement :

- Montant d'endettement de la commune (au 31/12/2022) : 500 074 060 F CFP ;
- Montant d'endettement communal par habitant : 142 878 F CFP,

Considérant la capacité maximale d'emprunt de la commune :

- 90% (seuil de vigilance défini par l'AFD) → le taux d'endettement global fin 2022 est de 79%,

La commune décide d'adopter un plan pluriannuel d'investissement (PPI) à la fois prudent et ambitieux, basé sur :

- une légère augmentation des dotations annuelles de la Nouvelle-Calédonie de 2% entre 2021 et 2023, puis de 0,5% entre 2023 et 2025 ;
- une évolution de l'endettement demeurant toutefois à la limite du seuil d'alerte de l'AFD (90%) ;
- une sensible diminution, dans la mesure du possible, des charges de fonctionnement sur la période pluriannuelle concernée.

Afin d'effectuer un rattrapage en matière d'équipements et de répondre aux futurs besoins de la population, la commune planifie la réalisation en phasage de plusieurs projets, ainsi décrits dans les autorisations de programmes suivantes (AP) : *les autorisations de programmes pluriannuelles permettent au conseil municipal d'appréhender le coût global des projets afin de procéder ensuite à l'inscription annuelle des crédits de paiement au fur et à mesure de l'avancée des différentes phases desdits projets.*

Les autorisations de programme prévues : Les services communaux défendront chaque projet afin qu'il soit éligible à une subvention locale, nationale et/ou européenne.

AP 1 :

Secteur : Boulouparis

Thème : Urbanisme

Objet : Révision du PUD et définition d'un schéma d'aménagement

Montant : 11 250 000 F

Durée initiale : 1 an et demi (2021-2022)

- Ce programme vise à permettre à la collectivité d'adapter son règlement d'urbanisme au fonctionnement réel et aux évolutions du territoire.

Opérations 1421 et 1521 :

- Somme mandatée en 2022 : 3 102 620 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 1 309 700 F CFP

AP 2

Secteur : Village

Thème : Santé

Objet : Réalisation d'un Pôle Santé

Montant : 50 000 000 F (réalisation des accès, VRD et viabilisation)

Durée initiale : 2 ans (2021-2022)

- Ce programme vise à répondre à l'urgence sanitaire, faute de dispensaire.

Opérations 121 et 1320 :

- Somme mandatée en 2022 : 2 125 893 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 32 570 000 F CFP

AP 3

Secteur : Boulouparis

Thème : Sécurité

Objet : Vidéoprotection

Montant : 35 000 000 F CFP

Durée initiale : 1 an (2021)

- Ce programme vise à garantir la sécurité des administrés et à faciliter les enquêtes relatives aux infractions et violences enregistrées, en coordination entre la gendarmerie de Boulouparis et le service de sûreté publique communal (Gardes champêtres).

Opération 3319 :

- Somme mandatée en 2022 : 2 595 613 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 33 560 334 F CFP

AP 4

Secteur : Tomo

Thème : Amélioration de la vie quotidienne

Objet : Requalification et sécurisation de la traversée de Tomo

Montant : 250 000 000 F CFP

Durée initiale : 7 ans (2021-2027)

→ Ce programme vise à sécuriser et valoriser le village de Tomo.

Opération 721 :

- Somme mandatée en 2022 : 2 303 280 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 174 238 973 F CFP

AP 5

Secteur : Village

Thème : Energie

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

Montant : 19 000 000 F CFP

Durée initiale : 1 an (2021)

→ Ce programme vise à réduire l'impact environnemental de la commune et à supprimer les coûts liés à la consommation énergétique des bâtiments publics. Il renforce également l'image de la commune en matière de développement durable.

Opération 1121 :

- Somme mandatée en 2022 : 5 841 428 F CFP

Le programme est achevé.

AP 6

Secteur : Bouraké

Thème : Loisirs et tourisme

Objet : aménagement d'une base nautique et d'un wharf

Montant : 250 000 000 F CFP

Durée initiale : 5 ans (2021-2025)

→ Ce programme vise à valoriser la zone balnéaire de Bouraké, à résorber les conflits d'usage au wharf, à offrir aux boulouparisiens un espace de détente sécurisé et confortable. De plus, la base nautique et le wharf de Bouraké favoriseront le développement touristique de la commune et l'arrivée de nouveaux services et équipements sportifs.

Opération 1220 :

- Somme mandatée en 2022 : 48 445 902 F CFP

Le wharf de Bouraké est terminé. Le projet de base nautique est en réflexion.

AP 7

Secteur : Village de Boulouparis

Thème : Amélioration des conditions de vie

Objet : éclairage public de l'entrée Nord du Village

Montant : 18 000 000 F CFP

Durée initiale : 1 an (2021)

→ Ce programme vise à achever l'aménagement de l'éclairage public du Village et à sécuriser les circulations jusqu'à l'arche Nord en passant par le parc de la Oua Ya.

Opération 1120 :

- Somme mandatée en 2022 : 2 495 015 F CFP



AP 8

Secteur : Gilliès

Thème : Culture

Objet : Valorisation d'une maison historique en musée de la commune

Montant : 15 000 000 F CFP (Achat et études) – maison acquise en 2021 pour 11 944 503 F CFP

Durée initiale : - (2021- ?)

- Ce programme vise à valoriser le patrimoine boulouparisien en créant un espace de culture et de transmission des savoirs à travers l'exposition de témoignages oraux et matériels de l'histoire de la commune. Cet équipement contribue au développement du tourisme communal et enrichit la future route touristique de Boulouparis.

Opération 1021 :

- Somme mandatée en 2022 : 0 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 3 000 000 F CFP

AP 9

Secteur : Boulouparis

Thème : Loisirs et tourisme

Objet : Valorisation de l'hippodrome municipal

Montant : 1 000 000 F CFP

Durée initiale : -

- Ce programme vise à valoriser l'hippodrome de Boulouparis en lui octroyant une double fonction, d'espace public dédié aux activités sportives, hippiques, broussardes et de loisirs, et d'espace commercial de séminaire et de restauration.

Opération 1323 :

- Montant inscrit en 2023 : 1 000 000 F CFP

AP 10

Secteur : Village

Thème : Jeunesse et Sport

Objet : Valorisation du parc des sports

Montant : 1 000 000 F CFP (études)

Durée initiale : - (2021- ?)

- Ce programme vise à moderniser et compléter l'équipement public d'infrastructures manquantes.

Opération 921 :

- Somme mandatée en 2022 : 1 000 000 F CFP

Le programme est achevé.

AP 11

Secteur : Boulouparis

Thème : Urbanisme

Objet : entretien des cours d'eau

Montant : 20 000 000 F CFP

Durée : 4 ans (2021-2023)



- Ce programme vise à garantir la sécurité des biens et des personnes lors des épisodes pluvieux en permettant à la commune d'entretenir les cours d'eau et les ouvrages d'assainissement (pont, radier, etc.).

Opération 722 :

- Somme mandatée en 2022 : 5 175 000 F CFP

AP 12

Secteur : Village

Thème : Amélioration des conditions de vie

Objet : lotissement résidentiel - création de logements (études)

Montant : 5 000 000 F CFP

Durée : - (2021- ?)

- Ce programme vise à faire réaliser une étude relative à la potentielle création d'un lotissement résidentiel au sein du village afin d'y loger des administrés.

Opération 2321 :

- Somme mandatée en 2022 : 3 127 000 F CFP

AP 13

Secteur : Village

Thème : Développement économique

Objet : lotissement agricole Tchiné (études)

Montant : 1 500 000 F CFP

Durée : - (2021- ?)

- Ce programme vise à faire réaliser une étude relative à la potentielle création d'un lotissement agricole sur Tchiné afin de permettre à des entrepreneurs de s'y installer pour développer leur activité rurale.

Opération 1123 :

- Montant inscrit en 2023 : 1 500 000 F CFP

AP 14

Secteur : Boulouparis

Thème : Salubrité publique

Objet : installation de toilettes sèches

Montant : 6 000 000 F CFP

Durée : - (2021 ?)

- Ce programme vise à offrir à la population et aux personnes passant dans la commune plusieurs accès à des toilettes publiques, gratuits. Différents sites seront progressivement aménagés dans plusieurs secteurs de la commune, après la place du village : Tomo, Parc de la Oua Ya, ...
Techniquement, une solution écologique a été privilégiée pour limiter les coûts de fonctionnement et contribuer à la préservation de la ressource en eau.

Opération 2121 :

- Somme mandatée en 2022 : 925 017 F CFP

AE 14 (section de fonctionnement)

Secteur : Boulouparis

Thème : Scolarité

Objet : marché d'aide-maternelle et d'activités de loisirs dans les écoles publiques de Boulouparis

Montant : 115 000 000 F CFP

Durée : 4 ans (2022-2025)

- ➔ Ce programme vise à gérer les activités d'aide-maternelle et de loisirs dans les écoles primaires publiques de Boulouparis afin de prendre en charge de manière optimale les enfants scolarisés sur la commune.
- Somme mandatée en 2022 : 28 180 086 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 28 000 000 F CFP

AE 15 (section de fonctionnement)

Secteur : Boulouparis

Thème : Scolarité

Objet : marché de gestion de la cantine et de fourniture de repas dans les écoles publiques de Boulouparis

Montant : 130 000 000 F CFP

Durée : 4 ans (2022-2025)

- ➔ Ce programme vise à gérer la restauration scolaire dans les écoles primaires publiques de Boulouparis afin d'apporter un service de qualité aux enfants demi-pensionnaires.
- Somme mandatée en 2022 : 25 459 919 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 25 400 000 F CFP

AE 16 (section de fonctionnement)

Secteur : Boulouparis

Thème : Aménagement

Objet : marché de prestation de service relatif à l'entretien des espaces verts communaux

Montant : 130 000 000 F CFP TTC

Durée : 4 ans (2022-2025)

- ➔ Ce programme vise à assurer l'entretien des espaces verts de l'ensemble du territoire communal en s'appuyant sur les prestataires de la commune dans la mesure du possible.
- Somme mandatée en 2022 : 30 147 085 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 32 000 000 F CFP

AP 17 (à créer au budget 2023)

Secteur : Boulouparis

Thème : Scolarité

Objet : marché de prestation de service relatif au transport scolaire primaire

Montant : 100 000 000 F CFP TTC

Durée : 4 ans (2023-2026)

- ➔ Ce programme vise à assurer le transport scolaire des enfants fréquentant les trois écoles publiques de la commune.
- Somme mandatée en 2022 : 21 317 493 F CFP
- Montant inscrit en 2023 : 24 000 000 F CFP